



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Rectification de la délibération du 29 mars 2018 adoptant le budget primitif 2018**

Séance du 12 avril 2018

Convocation du 6 avril 2018

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le douze avril à 8 h 05, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le six avril se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Catherine Lequeux, Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Othmane Khaoua par M. Philippe Laurent,  
M. Jean-Jacques Campan par Mme Dominique Daugeras

Etaient absents :

M. Thierry Legros,  
M. Xavier Tamby,  
M. Thibault Hennion,  
Mme Sophie Ganne-Moison,  
M. Hachem Alaoui-Benhachem

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 12 avril 2018

**OBJET : Rectification de la délibération du 29 mars 2018 adoptant le budget primitif 2018**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) complétant les dispositions relatives au débat sur les orientations budgétaires,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007,

Vu sa délibération du 15 février 2018 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2018,

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017 adoptés lors de la présente séance du conseil municipal,

Vu sa délibération du 29 mars 2018 adoptant le budget primitif 2018 de la Ville,

Considérant la présence d'une erreur matérielle dans le document qui a alors été soumis à l'approbation du conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité (5 votes contre : MM. Benjamin Lanier, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon)

Rectifie ainsi qu'il suit sa délibération du 29 mars 2018 :

Article 1 : la section de fonctionnement du budget primitif 2018 est rectifiée ainsi qu'il suit :

en dépenses, par chapitre :

chap	Libellé	MONTANTS	VOTES EXPRIMES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 656 600,00	5 votes contre : (MM. Lanier, Campan, Mmes Debon, Daugeras, M. Lancrenon)
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	525 000,00	même vote
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	18 438 000,00	même vote
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 061 000,00	même vote
66	CHARGES FINANCIERES	1 270 000,00	même vote
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100 400,00	même vote
68	DOTATION AUX PROVISIONS	6 000,00	même vote
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 220 000,00	même vote
042	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 100 000,00	même vote
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>42 377 000,00</b>	même vote

en recettes, par chapitre :

chap	Libellé	MONTANTS	VOTES EXPRIMES
013	ATTENATIONS DE CHARGES	224 000,00	5 votes contre : (MM. Lanier, Campan, Mmes Debon, Daugeras, M. Lancrenon)
70	PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 670 000,00	même vote
73	IMPOTS ET TAXES	28 728 000,00	même vote
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 120 000,00	même vote
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 190 000,00	même vote
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	65 593,74	même vote
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	même vote
042	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	15 545,00	même vote
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>40 013 138,74</b>	même vote
	<i>EXCEDENT REPORTE</i>	2 363 861,26	même vote
	<b>TOTAL CUMULE DES RECETTES</b>	<b>42 377 000,00</b>	même vote

Et ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme  
le maire



